



Assemblée générale

Distr. générale
14 juin 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 148 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Gert **Auväärt** (Estonie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2015, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dixième session la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné cette question à ses 33^e, 36^e et 39^e séances, les 2 et 9 mai et le 13 juin 2016. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Questions transversales

Rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/749)

Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/70/729)

¹ A/C.5/70/SR.33, A/C.5/70/SR.36 et A/C.5/70/SR.39.



Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/742)

Note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/C.5/70/22)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités concernant les opérations de maintien de la paix pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (A/70/318 (Part II))

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/612 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/751)

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/759)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/837)

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/609)

Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/779)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/742/Add.9)

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/754)

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/742/Add.17)

II. Examen des projets de résolution

A. Projet de résolution A/C.5/70/L.53

4. À sa 39^e séance, le 13 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions transversales » (A/C.5/70/L.53), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le Vice-Président de la Commission, Omar Castañeda Solares (Guatemala).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.53 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution I).

B. Projet de résolution A/C.5/70/L.54

6. À sa 39^e séance, le 13 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix » (A/C.5/70/L.54), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Australie.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.54 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution II).

C. Projet de résolution A/C.5/70/L.55

8. À sa 39^e séance, le 13 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) » (A/C.5/70/L.55), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Mexique.

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.55 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution III).

D. Projet de résolution A/C.5/70/L.56

10. À sa 39^e séance, le 13 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) » (A/C.5/70/L.56), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le Vice-Président de la Commission Omar Castañeda Solares (Guatemala).

11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.56 sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution IV).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

12. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Questions transversales

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 49/233 A du 23 décembre 1994, 49/233 B du 31 mars 1995, 51/218 E du 17 juin 1997, 57/290 B du 18 juin 2003, 58/315 du 1^{er} juillet 2004, 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 et 61/279 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012 et 69/307 du 25 juin 2015,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général intitulés « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 »¹ et « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles »², ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Ayant examiné également le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités concernant les opérations de maintien de la paix pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015⁴,

1. *Réaffirme* ses résolutions 57/290 B, 59/296, 60/266, 61/276, 64/269, 65/289, 66/264 et 69/307, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions pertinentes soient appliquées intégralement;

2. *Sait gré* à tout le personnel de maintien de la paix de l'action qu'il mène sur le terrain et au Siège;

3. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général intitulés « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 »¹ et « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles »²;

4. *Prend acte également* du rapport du Bureau des services de contrôle interne⁴;

5. *Fait siennes*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'elles soient intégralement appliquées;

¹ A/70/749.

² A/70/729.

³ A/70/742.

⁴ A/70/318 (Part II).

6. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

7. *Rappelle* sa résolution 70/6 du 3 novembre 2015, prend note du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix⁵ et du rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix »⁶, et prie le Secrétaire général de faire figurer des informations à ce sujet dans le prochain rapport d'ensemble, rappelant le paragraphe 6 de la présente résolution, dans le respect des procédures établies et des domaines de compétence respectifs des grandes commissions de l'Assemblée générale;

I

Présentation des budgets et gestion financière

8. *Déclare de nouveau* que, si le Secrétaire général délègue des pouvoirs, ce doit être pour favoriser une meilleure gestion de l'Organisation des Nations Unies, tout en soulignant que c'est au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, qu'incombe la responsabilité globale de cette gestion;

9. *Réaffirme* que le Secrétaire général doit veiller à ce que, lorsque des pouvoirs sont délégués au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions ou aux missions, ce soit dans le strict respect des résolutions et décisions applicables, ainsi que des règles et procédures qu'elle a adoptées en la matière;

10. *Insiste* sur le fait que les chefs de département relèvent du Secrétaire général et sont responsables devant lui;

11. *Souligne de nouveau* qu'il importe que le principe de responsabilité soit mieux appliqué à l'Organisation et que le Secrétaire général soit tenu plus strictement responsable devant les États Membres, notamment de l'efficacité et de la rationalité de la mise en œuvre des mandats confiés par les organes délibérants et de l'emploi des ressources humaines et financières;

12. *Accueille avec satisfaction* le nouveau format adopté pour la présentation du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, souhaite que des progrès continuent d'être faits à cet égard, et demande de nouveau que les données relatives au budget soient fournies sous forme de tableau, dans un fichier exploitable, afin que les documents budgétaires soient plus transparents;

13. *Souligne* que, lors de l'élaboration des projets de budget, le Secrétaire général doit tenir strictement compte des mandats confiés par les organes délibérants;

14. *Souligne* qu'il importe que le Secrétaire général prenne de nouvelles mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions;

⁵ A/70/95-S/2015/446.

⁶ A/70/357-S/2015/682.

15. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans la réalisation des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat;

16. *Prie également* le Secrétaire général de rendre compte, dans le prochain rapport d'ensemble, des améliorations qui ont été apportées à l'établissement et à la présentation du budget du fait de la mise en service d'Umoja et de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

II

Questions relatives au personnel

17. *Rend hommage* à tous les Casques bleus des Nations Unies qui ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions ou qui ont sacrifié leur vie au service de la paix;

18. *Remercie* l'ensemble du personnel des Nations Unies œuvrant au maintien de la paix, en particulier les fonctionnaires qui travaillent dans des lieux d'affectation difficiles, où les conditions sont des plus pénibles;

19. *Souligne* combien il importe de procéder dans les délais au remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents;

20. *Prie* le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues;

21. *Souligne* qu'il importe d'assurer une formation à l'encadrement à tous les niveaux de personnel et une gestion régulière de la performance des hauts fonctionnaires et de mieux faire respecter le principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de poursuivre les efforts qu'il fait à cet égard et de rendre compte des activités menées dans le prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

22. *Demande instamment* au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel affecté aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre du prochain rapport d'ensemble;

23. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire en sorte que les pays qui fournissent des contingents soient correctement représentés au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, compte tenu de leur contribution aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, et d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble;

24. *Se félicite* de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de

maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission;

25. *Est consciente* du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, le cas échéant, à rechercher des candidates susceptibles de pourvoir des postes dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir;

26. *Exprime sa gratitude* aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police qui ont déployé des femmes dans les opérations de maintien de la paix, et encourage tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à déployer davantage de femmes en tenue;

27. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, dans le prochain rapport d'ensemble, des mesures prises en vue d'améliorer la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et de formuler de nouvelles recommandations en vue d'accroître le nombre de femmes en tenue et de civiles dans les opérations de maintien de la paix, compte tenu des mécanismes et des services qui sont destinés à faciliter leur déploiement;

28. *Rappelle* le paragraphe 14 de la section II de sa résolution 63/250 du 24 décembre 2008 et le paragraphe 107 du rapport du Comité consultatif et, à cet égard, prie le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du prochain rapport sur la gestion des ressources humaines, une analyse détaillée des incidences financières de la proposition visant à prolonger la durée maximale des affectations provisoires afin de répondre aux besoins directement liés au démarrage d'une mission ou à son élargissement en raison d'une situation de crise, et de la justifier, et prie également le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du prochain rapport d'ensemble, une analyse détaillée semblable des incidences financières de la prolongation de la durée d'engagement des fonctionnaires retraités, assortie d'une justification;

29. *Souligne* qu'il importe de procéder sans tarder à un examen du taux des indemnités de décès ou d'invalidité;

30. *Se déclare extrêmement préoccupée* par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité, et prie le Secrétaire général de prendre d'urgence des mesures propres à éliminer l'arriéré actuel de demandes d'indemnité en souffrance depuis plus de trois mois et de l'informer des progrès réalisés à sa soixante et onzième session;

III Besoins opérationnels

31. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets;

32. *Sait* que les opérations de maintien de paix font face à des demandes croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine;

33. *Prend note* de l'utilisation de nouvelles techniques innovantes dans certaines parties du monde, notamment le recours à des animaux, en particulier des rats et des chiens, pour détecter des mines, des explosifs et des armes, et prie le Secrétaire général de faire le point, dans le prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sur la possibilité d'utiliser ces techniques dans le cadre des activités de déminage menées par les opérations de maintien de la paix;

34. *Considère* que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix;

35. *Prie* le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens;

36. *Rappelle* le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans son prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

37. *Rappelle également* le paragraphe 40 de sa résolution 69/307, prie le Secrétaire général de rendre compte, dans le prochain rapport d'ensemble, des mesures prises pour veiller à ce que les achats de systèmes de drones aériens auprès d'entreprises soient conformes aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies et le prie de nouveau de faire en sorte que le remboursement des systèmes mis à la disposition des missions par des pays

fournisseurs de contingents cadre avec les dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents et de soumettre un document de réflexion au prochain Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents afin de préciser les modalités de remboursement en vigueur;

38. *Prie* le Secrétaire général de terminer sans tarder l'évaluation des rôles et des responsabilités de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et de formuler des propositions détaillées à ce sujet dans le cadre du prochain rapport d'ensemble;

39. *Note* que le système de gestion des informations aériennes, dont la mise en service s'est poursuivie, devrait faciliter la planification, la gestion et le contrôle des opérations aériennes, et prie le Secrétaire général de donner, dans le prochain rapport d'ensemble, des précisions sur les avantages effectifs de ce système;

40. *Prie* le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des flottes de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien, l'impact sur l'environnement et les frais d'entretien des véhicules à l'issue des ajustements effectués;

41. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session;

42. *Prie en outre* le Secrétaire général de définir clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître la précision des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais;

43. *Prie* le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stocks avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public;

44. *Rappelle* les paragraphes 16 et 18 de sa résolution 69/273 du 2 avril 2015, et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique;

45. *Engage* le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation;

46. *Prie* le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions;

47. *Rappelle* le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble;

48. *Prend note* des conditions dangereuses dans lesquelles les opérations de maintien de la paix sont déployées, encourage le Secrétaire général, comme suite à la stratégie existante, à continuer de prendre des mesures supplémentaires, visant notamment à améliorer l'appréciation de la situation et l'utilisation de technologies intégrées pour assurer la sûreté et la sécurité de tout le personnel qui participe à des opérations sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et de rendre compte des progrès accomplis dans le cadre des futurs rapports d'ensemble;

49. *Rappelle* le paragraphe 98 du rapport du Comité consultatif, dans lequel celui-ci souligne qu'il faut améliorer la transparence des divers projets technologiques, qu'ils soient en phase pilote ou en cours d'exécution, et prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés sur l'état d'avancement des projets technologiques dans les opérations de maintien de la paix, y compris une analyse coûts-avantages;

50. *Rappelle également* les paragraphes 79 et 80 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de fournir, dans le cadre du prochain rapport d'ensemble, des informations qualitatives et quantitatives sur les gains d'efficacité résultant d'initiatives de réforme, dont Umoja et les Normes comptables internationales pour le secteur public;

51. *Note* les efforts qui sont faits pour s'assurer que toutes les missions de maintien de la paix adoptent dans des délais précis des plans de continuité des opérations et des plans de reprise après sinistre et prie le Secrétaire général de continuer de mettre en service un logiciel de détection des intrusions informatiques et de gestion des incidents, applicable à toutes les missions, et de continuer de mener dans toutes les missions et tous les départements des actions de sensibilisation à la sécurité informatique;

52. *Rappelle* le paragraphe 102 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de façon détaillée, dans le prochain rapport d'ensemble, de la mise en œuvre à ce jour du projet pilote « O3b » et de lui présenter une analyse coûts-avantages poussée et une analyse de rentabilisation pour les futures propositions;

53. *Souligne* qu'il importe de rembourser en temps voulu les pays qui fournissent des contingents pour le matériel appartenant aux contingents,

conformément aux règles existantes, afin d'améliorer la performance des missions de maintien de la paix;

54. *Rappelle* le rôle qui incombe au Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents pour ce qui est d'examiner périodiquement les taux de remboursement du matériel appartenant aux contingents;

55. *Considère* que les projets à effet rapide contribuent à appuyer la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents;

56. *Considère également* que l'Organisation des Nations Unies doit devenir une organisation plus axée sur le terrain, conférant ainsi plus de flexibilité, de rapidité et de souplesse à l'exécution du mandat des opérations de maintien de la paix;

57. *Prie* le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes de réunir les enseignements tirés de la stratégie globale d'appui aux missions et de publier cette compilation sur le site Web de ce dernier;

58. *Souligne* qu'il faut renforcer l'appui aux missions en assurant la coopération et la synergie entre les diverses fonctions d'appui, en étroite consultation avec les États Membres;

59. *Souligne également* qu'il importe de planifier à l'avance de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficient et effectif des principaux rôles et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue;

60. *Rappelle* les paragraphes 73 et 74 du rapport du Comité consultatif, ainsi que les observations correspondantes du Comité des commissaires aux comptes, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les mesures d'économie soient convenablement mises en œuvre, supervisées et évaluées et que leurs résultats lui soient communiqués d'une manière transparente et cohérente;

61. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute initiative d'amélioration des services et de l'appui fournis aux missions repose sur les enseignements et sur les pratiques de référence issus d'autres initiatives du Secrétariat de façon à profiter au mieux des avantages et à éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités;

62. *Rappelle* le paragraphe 59 de sa résolution 69/307, prend note des progrès accomplis pour ce qui est d'améliorer l'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies grâce à la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions entre 2012 et 2015, mais constate que les objectifs ultimes des quatre volets de la stratégie n'ont pas été atteints et que de nouveaux efforts doivent être faits en la matière;

63. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les États Membres reçoivent des informations factuelles et complètes de sorte que les avantages issus de la mise en œuvre des initiatives postérieures à la stratégie globale d'appui aux missions soient pleinement exploités;

64. *Prie également* le Secrétaire général d'élaborer une méthode d'établissement des analyses coûts-avantages, comportant des plans de valorisation des avantages, qui puisse être vérifiée de façon empirique pour donner des assurances concernant les avantages obtenus ou devant l'être du fait de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, et de fournir des informations à ce sujet dans le prochain rapport d'ensemble;

65. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et décide que tout changement dans la structure organisationnelle, les rôles et les fonctions du Département de l'appui aux missions, du Centre de services mondial, du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et des missions hors Siège, découlant de ce projet, lui seront présentés pour examen et approbation;

66. *Rappelle* le paragraphe 63 de sa résolution 69/307, note qu'il est nécessaire de poursuivre les progrès accomplis en vue d'élaborer un dispositif de modulation des ressources pour le Centre de services régional, prie de nouveau le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et demande au Secrétaire général de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain rapport d'ensemble;

67. *Rappelle également* le paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les dispositifs de modulation des ressources tiennent compte, entre autres, des facteurs ayant trait au volume de travail et aux gains d'efficacité;

68. *Considère* que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds au titre des programmes vise à appuyer la mise en œuvre efficace des activités prescrites, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût de ces activités lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions;

69. *Prie* le Secrétaire général de donner des informations, dans son prochain rapport d'ensemble, sur le financement au titre des programmes, notamment l'ampleur, les critères et la gestion de ce financement et les procédures comptables suivies;

IV

Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les agressions sexuelles

70. *Rappelle* la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelle est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles;

71. *Se félicite* que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés;

72. *Se félicite également* de la nomination de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et prie le Secrétaire général d'informer régulièrement les États Membres des progrès réalisés dans le cadre de son mandat;

73. *Se déclare vivement préoccupée* par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles figurant dans le rapport le plus récent du Secrétaire général, en particulier le fait qu'elles aient augmenté considérablement dans un petit nombre d'opérations de maintien de la paix, et par le nombre d'allégations se rapportant aux pires formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles;

74. *Réaffirme* que toutes les catégories de personnel dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être tenues à la même norme de conduite, afin de préserver l'image, le crédit, l'impartialité et l'intégrité de l'Organisation des Nations Unies, et demeure attachée à continuer d'examiner les moyens de faire respecter le principe de responsabilité que ce soit au niveau des responsables, civils ou militaires, ou des individus;

75. *Souligne* qu'il importe de fournir rapidement un soutien aux victimes, prend note avec satisfaction de la création du Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, rappelle le paragraphe 59 de sa résolution 65/289 et décide d'approuver le transfert au Fonds d'affectation spéciale des sommes qui avaient été retenues dans le cadre d'affaires avérées d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des membres du personnel civil, militaire et de police;

76. *Demande* au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation précise;

77. *Se félicite* que les pays fournisseurs de contingents soient fermement attachés à la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles;

78. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore la collaboration entre le Secrétaire général et les pays fournissant des contingents ou des effectifs de police en ce qui concerne les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, soulignant qu'il faut procéder à des échanges fréquents d'informations sur tous les aspects des questions ayant trait à l'exploitation et aux atteintes sexuelles;

79. *Prie* le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des organismes des Nations Unies pourraient s'apercevoir, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations;

80. *Est consciente* des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant

aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police;

81. *Souligne* qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne;

82. *Rappelle* le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif, et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres des forces non onusiennes agissant sous mandat du Conseil de sécurité;

83. *Prie* le Secrétaire général d'utiliser la méthode d'établissement des rapports et le modèle figurant à l'annexe III du plus récent rapport du Secrétaire général², pour tous les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies et des forces non onusiennes agissant sous mandat du Conseil de sécurité, et de donner des informations sur la nature des faits visés par les allégations en utilisant la méthode et le modèle figurant à l'annexe I du même rapport;

84. *Apporte son appui* au Secrétaire général qui se propose de faire figurer, dans le prochain rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, des informations sur les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ayant été avérés, qui ont été commis par des membres du personnel civil ou des experts en mission, et renvoyés aux fins de poursuites pénales, et sur toute mesure prise par l'Organisation des Nations Unies ou les États Membres concernés pour y donner suite;

85. *Rappelle* le paragraphe 48 de sa résolution 69/307, demande que le rapport du Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine soit mis à sa disposition, et attend avec intérêt de débattre des conclusions du Secrétaire général sur ledit rapport au plus tard durant la partie principale de sa soixante et onzième session;

86. *Prend note* avec préoccupation des constatations issues de l'enquête externe, y compris sur les défaillances du système des Nations Unies dans la suite donnée aux allégations et prie le Secrétaire général de rendre compte des enseignements tirés et des mesures prises en vue de mieux donner suite, à l'échelle du système, aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'appliquer les normes les plus élevées de transparence, d'efficacité et de responsabilité;

87. *Rappelle* la circulaire du Secrétaire général relative à la protection des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés⁷ et encourage quiconque à signaler de bonne foi et sans

⁷ ST/SGB/2005/21.

délai toute pratique répréhensible, y compris les actes d'exploitation ou d'agression sexuelles dans les opérations de maintien de la paix;

V

Questions diverses

88. *Prie* le Secrétaire général de continuer à favoriser une véritable coordination et collaboration en ce qui concerne les fonctions d'audit, d'évaluation et d'investigation du Bureau des services de contrôle interne, afin qu'une approche intégrée soit suivie pour ce qui est du contrôle des missions de maintien de la paix, en gardant à l'esprit l'indépendance opérationnelle du Bureau;

89. *Se félicite* des efforts que le Bureau fait pour déterminer quelles sont les questions à haut risque nécessitant une attention particulière.

Projet de résolution II

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/258 du 3 mai 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 48/226 A du 23 décembre 1993, 48/226 C du 29 juillet 1994, 49/250 du 20 juillet 1995 et 50/221 B du 7 juin 1996, la section I de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000, ses résolutions 55/271 du 14 juin 2001, 56/241 du 24 décembre 2001, 56/293 du 27 juin 2002, 57/318 du 18 juin 2003, 58/298 du 18 juin 2004, 59/301 du 22 juin 2005, 60/268 du 30 juin 2006, 61/279 du 29 juin 2007, 62/250 du 20 juin 2008, 63/287 du 30 juin 2009, 64/271 du 24 juin 2010, 65/290 du 30 juin 2011, 66/265 du 21 juin 2012, 67/287 du 28 juin 2013, 68/283 du 30 juin 2014 et 69/308 du 25 juin 2015, et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994 et 50/473 du 23 décembre 1995,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015¹ et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017², ainsi que le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

Jugeant important que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir rapidement et déployer promptement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de 30 jours pour les opérations classiques et de 90 jours pour les opérations complexes,

Sachant qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats durant toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

Consciente que le montant inscrit au compte d'appui doit être *grosso modo* proportionnel aux mandats et au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017² et du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017³;

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer

¹ A/70/612 et Add.1.

² A/70/751.

³ A/70/759.

⁴ A/70/837.

l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière;

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

4. *Réaffirme en outre* l'article 153 de son règlement intérieur;

5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable;

6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui;

7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées, et leurs finances gérées, de manière efficace et rationnelle, et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012, 69/307 du 25 juin 2015 et 70/___ du _____ et de ses autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement;

9. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁴ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

10. *Rappelle* les paragraphes 11, 13 et 18 du rapport du Comité consultatif, souligne que les fonctions d'appui doivent être modulées en fonction du nombre, de la taille et du mandat des opérations de maintien de la paix et, à cet égard, prie le Secrétaire général de lui présenter, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-douzième session, une étude complète du compte d'appui, en vue de veiller à ce que le montant qui y est inscrit soit *grosso modo* proportionnel aux mandats, en constante évolution, et au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix et permette la mise en œuvre de réformes organisationnelles;

11. *Rappelle également* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif et s'inquiète de l'augmentation constante des postes au sommet de la structure hiérarchique du Secrétariat de l'Organisation;

12. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer la collaboration entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département de l'information en vue de promouvoir les activités de maintien de la paix de l'Organisation;

13. *Rappelle* le paragraphe 66 du rapport du Comité consultatif⁴ et prie le Secrétaire général de mener une étude détaillée sur le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de lui présenter ses propositions pour examen au plus tard durant la partie principale de sa soixante et onzième session;

14. *Réaffirme* que le recours aux consultants externes doit être limité au strict minimum et qu'il ne faut faire appel à leurs services qu'en cas de nécessité, et souligne que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées à long terme;

15. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution 50/221 B;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

16. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015¹;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

17. *Approuve* l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, d'un montant de 327 380 300 dollars des États-Unis, qui comprend le montant de 16 830 400 dollars qu'elle a approuvé pour le progiciel de gestion intégré et le montant de 821 500 dollars qu'elle a approuvé pour le renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et qui couvrira 1 341 postes existants et 28 nouveaux postes temporaires, compte tenu de la suppression, du transfert, de la réaffectation et du reclassement des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, ainsi que les 97 emplois de temporaire existants, 7 nouveaux emplois de temporaire et 41 mois-homme visés à l'annexe II, et les dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense;

Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

18. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 seront financés comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, soit 1 880 700 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) Un montant total de 2 328 300 dollars correspondant aux intérêts créditeurs, soit 567 400 dollars, aux recettes diverses et accessoires, soit 78 200 dollars, à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, soit 1 658 200 dollars, et aux ajustements sur exercices antérieurs, soit 24 500 dollars, portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

c) Un montant de 910 600 dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2015 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

d) Le solde de 322 260 700 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

e) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 27 576 300 dollars, qui représente le montant de 26 707 300 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 augmenté du montant de 869 000 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2015, sera déduit du solde visé à l'alinéa d) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

Annexe I

A. Postes devant être financés au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Département/Bureau	Unité administrative	Postes		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau des affaires militaires	Service de la constitution des forces	1	P-4	Spécialiste de la planification (Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens)	Nouveau
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Service de la lutte antimines (New York)	1	D-2	Directeur	Nouveau
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	Bureau du Directeur	1	P 4	Administrateur de programmes (Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens)	Nouveau
	Service intégré de formation (Entebbe, Ouganda)	1	P-4	Fonctionnaire chargé de la formation ^a	Nouveau/Transféré à compter du 1 ^{er} janvier 2017
		2	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation ^a	Nouveau/Transféré à compter du 1 ^{er} janvier 2017
		2	GN	Assistant à la formation ^a	Nouveau/Transféré à compter du 1 ^{er} janvier 2017
Total partiel		8			
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe du Siège chargée de l'appui au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie	1	D-1	Chef d'équipe	Nouveau
	Groupe déontologie et discipline	1	P-5	Administrateur de programmes (hors classe) (exploitation et atteintes sexuelles)	Nouveau
		1	P-4	Administrateur de programmes (exploitation et atteintes sexuelles)	Nouveau
Division du soutien logistique	Bureau du Directeur	1	P-5	Spécialiste (hors classe) des questions d'environnement	Nouveau
Total partiel		4			
Département de la gestion					
Bureau des services centraux d'appui	Section des archives et de la gestion des dossiers	1	P-2	Spécialiste de la gestion de l'information (adjoint de 1 ^{re} classe)	Transformation d'un emploi de temporaire

Département/Bureau	Unité administrative	Postes		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Bureau de l'informatique et des communications	Pôle applications de Bangkok (bureau de Bangkok)	1	P-3	Programmeur (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Transformation d'un emploi de temporaire
		1	P-3	Technicien d'assistance à la mise au point et à l'exploitation (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Transformation d'un emploi de temporaire
		1	P-2	Spécialiste adjoint du soutien logiciel (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Transformation d'un emploi de temporaire
		1	G(1°C)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs (Pôle d'assistance centralisée) (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Transformation d'un emploi de temporaire
		4	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs (Pôle d'assistance centralisée) (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Transformation d'un emploi de temporaire
		2	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs (Inspira) (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Transformation d'un emploi de temporaire
		1	G(AC)	Administrateur de base de données (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Transformation d'un emploi de temporaire
		1	G(AC)	Assistant administratif (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Transformation d'un emploi de temporaire
Total partiel		13			
Bureau de l'aide juridique au personnel					
	Nairobi	1	P-3	Juriste	Transformation d'un emploi de temporaire
Total partiel		1			
Bureau des affaires juridiques					
Bureau du Conseiller juridique		1	P-4	Juriste	Nouveau
Total partiel		1			

Département/Bureau	Unité administrative	Postes		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
	Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Transformation d'un emploi de temporaire
Total partiel		1			
Total		28			

Note : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/70/751) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/837).

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1°C) : agent des services généraux (1^{re} classe); GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

B. Réorganisation des services et transferts, réaffectations, reclassements et suppressions de postes inscrits au compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Réorganisation des services

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des affaires militaires – Service de la constitution des forces

Création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité – Bureau du Sous-Secrétaire général

Changement de nom : le Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires devient le Service des questions judiciaires et pénitentiaires

Département des opérations de maintien de la paix – Division des politiques, de l'évaluation et de la formation – Service intégré de formation

Transfert à Entebbe, depuis la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), de l'équipe chargée de la formation préalable au déploiement du personnel civil, financé au moyen du compte d'appui à compter du 1^{er} janvier 2017

Département de la gestion – Bureau de l'informatique et des communications

Réalignement des postes et emplois de temporaire (autre que pour les réunions) relevant du compte d'appui dans les effectifs approuvés du Bureau de l'informatique et des communications

Rattachement de la Section des systèmes d'information ressources humaines (Bureau de la gestion des ressources humaines) au Bureau de l'informatique et des communications

Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations

Création des Bureaux de l'investigateur résident de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Transferts*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des affaires militaires – Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyen*

Transfert de 1 poste de spécialiste de la planification militaire (P-4) du Service de la constitution des forces

Département de la gestion – Bureau de l'informatique et des communications – Division des opérations mondiales

Transfert de 1 poste de technicien du service d'assistance [G(AC)] du Service de l'informatique financière au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Département de la gestion – Bureau de l'informatique et des communications – Pôle applications de New York

Transfert de 3 postes [1 P-4 (chargé de projet), 1 P-3 (analyste en organisation) et 1 G(AC) (technicien du service d'assistance Umoja/Système intégré de gestion)] de la Section des systèmes d'information ressources humaines au Bureau de la gestion des ressources humaines

Département de la gestion – Bureau de l'informatique et des communications – Pôle applications de Bangkok (Bureau de Bangkok)

Transfert de 1 poste de chef de projet (P-3) du Pôle applications de Bangkok (Bureau de New York)

Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations – Bureau de l'investigateur résident de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Transfert de 1 poste d'enquêteur principal (P-5) de la Division des investigations de New York

Transfert de 1 poste d'enquêteur (P-4) du Bureau régional d'investigation d'Entebbe

Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations – Bureau régional d'investigation d'Entebbe

Transfert de 1 poste d'enquêteur (P-4) du Bureau de l'investigateur résident de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Reclassements

Département de la gestion – Bureau des services centraux d’appui – Division des achats – Section des achats (informatique et communications)

Reclassement de 1 poste P-4 (fonctionnaire chargé des achats) en poste P-5 (chef de la Section)

Suppressions

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau du Secrétaire général adjoint – Service administratif

Suppression de 1 poste d’assistant administratif [G(AC)]

Département de l’appui aux missions – Division du personnel des missions – Section Asie et Moyen-Orient

Suppression de 1 poste d’assistant administratif [G(AC)]

Département de l’appui aux missions – Division du personnel des missions – Section Afrique de l’Est et Afrique centrale

Suppression de 1 poste d’assistant administratif [G(AC)]

Département de l’appui aux missions – Division du personnel des missions – Section Afrique de l’Ouest, Europe et Amérique

Suppression de 1 poste d’assistant administratif [G(AC)]

Département de la gestion – Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité – Division du financement des opérations de maintien de la paix

Suppression de 1 poste d’assistant (budget et finances) [G(AC)]

Département de la gestion – Bureau des services centraux d’appui – Division des achats

Suppression de 1 poste d’assistant d’équipe [G(AC)]

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

Annexe II

**Emplois de temporaire devant être financés au titre du compte d'appui
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017**

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Cabinet	1	P-4	Spécialiste de la résilience des organisations	Reconduit
		1	G(AC)	Assistant administratif (résilience des organisations)	Reconduit
	Service administratif	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Reconduit
		– 3 mois, 1	P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		– 2 mois, 1	P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Bureau des opérations	Division de l'Afrique II	– 2 mois, 1	G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		1	P-4	Spécialiste des affaires électorales	Reconduit
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Bureau du Sous-Secrétaire général	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduit
		1	P-4	Spécialiste des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduit
	Division de la police	1	P-4	Spécialiste de la police (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	1	P-4	Spécialiste des politiques et de la planification (désarmement, démobilisation et réintégration) (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
Total partiel		9			

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine		– 3 mois, 1 P-3		Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		– 3 mois, 1 GN		Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe d'appui opérationnel	1	P-4	Spécialiste de la planification (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Groupe déontologie et discipline	1	P-4	Spécialiste de la déontologie	Reconduit
Division du budget et des finances des missions	Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement	1	P-3	Fonctionnaire des finances (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Section de la politique de remboursement et de la liaison	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduit
Division du personnel des missions	Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières	12	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduit
		4	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduit
	Section Afrique de l'Est et Afrique centrale	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
Total partiel		21			
Département de la gestion					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Service administratif	– 3 mois, 1 P-4		Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		– 3 mois, 1 G(AC)		Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
	Groupe du contrôle hiérarchique	1	P-3	Juriste	Reconduit

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Bureau du Contrôleur	1	P-4	Chef de projet (Normes comptables internationales pour le secteur public)	Reconduit
		1	P-4	Spécialiste des Normes comptables internationales pour le secteur public	Reconduit
		2	P-3	Spécialiste des Normes comptables internationales pour le secteur public	Reconduit
	Division de la comptabilité	1	P-4	Fonctionnaire des finances (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
		1	G(AC)	Assistant (finances/assurances)	Reconduit
	Division du financement des opérations de maintien de la paix	2	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Reconduit
Bureau de la gestion des ressources humaines	Division des services médicaux	1	P-4	Médecin	Nouveau
	Service des politiques en matière de ressources humaines	1	P-2	Juriste adjoint de 1re classe	Reconduit
	Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (gestion de la performance)	Reconduit
	Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations	1	P-4	Chef de projet (entrepôt de données) (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Reconduit
		1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité) (Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines)	Reconduit
		1	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines)	Reconduit
	Bureau des services centraux d'appui	Division des achats	1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (ingénieur) (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)
1			G(AC)	Assistant aux achats	Reconduit

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Bureau de l'informatique et des communications	Pôle applications de New York	1	P-4	Chargé de projet (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Reconduit
		1	P-3	Analyste en organisation (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Reconduit
		1	G(AC)	Technicien du service d'assistance Umoja/Système intégré de gestion (Section des systèmes d'information ressources humaines)	Reconduit
	Pôle applications de Bangkok (Bureau de New York)	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduit
		Pôle applications de Bangkok (Bureau de Bangkok)	1	P-4	Chef de projet (système de gestion des rations)
	1		P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion des carburants)	Reconduit
Total partiel		23			
Bureau des services de contrôle interne					
Service administratif		– 2 mois,		Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		2 P-3			
		– 2 mois,		Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		3 G(AC)			
Division des investigations	Vienne	1	D-1	Directeur adjoint	Reconduit
		1	P-5	Enquêteur principal	Reconduit
		2	P-4	Enquêteur	Reconduit
		1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduit
		4	P-3	Enquêteur	Reconduit
	Entebbe (Ouganda)	1	P-3	Enquêteur (Mission des Nations Unies au Libéria)	Reconduit
		1	G(1°C)	Assistant aux investigations	Reconduit
		1	G(AC)	Assistant aux investigations	Reconduit
		3	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	GN	Assistant administratif	Reconduit
Nairobi	1	P-4	Enquêteur médico-légal	Reconduit	
	1	P-3	Enquêteur	Reconduit	

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
	Mission des Nations Unies au Libéria	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduit
		1	P-4	Enquêteur	Reconduit
		2	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	GN	Assistant administratif	Reconduit
	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	2	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	GN	Assistant administratif	Reconduit
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	1	P-5	Enquêteur résident en chef (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire)	Reconduit
		1	P-4	Enquêteur (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire)	Reconduit
		2	P-3	Enquêteur (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire)	Reconduit
		1	P-3	Enquêteur (Vienne)	Reconduit
		1	GN	Assistant administratif (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire)	Reconduit
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	1	P-3	Enquêteur (Entebbe)	Reconduit
Division de l'audit interne	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	3	P-4	Auditeur résident	Reconduit
		2	P-3	Auditeur résident	Reconduit
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	3	P-4	Auditeur résident	Reconduit
		2	P-3	Auditeur résident	Reconduit
Total partiel		43			
Cabinet du Secrétaire général		–	3 mois, 2 G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies					
Bureau de l'ombudsman régional	Entebbe	2	P-4	Spécialiste du règlement des différends	Nouveau
Total partiel		2			

Département/Bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Bureau des affaires juridiques					
Division des questions juridiques générales	Groupe de l'administration de la justice	– 1	3 mois, P-4	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Département de l'information					
		– 1	1,5 mois, P-3	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
		– 1	1,5 mois, G(AC)	Remplacement de fonctionnaire en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Département de la sûreté et de la sécurité					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe du projet d'intégration	1	P-5	Administrateur de projet hors classe	Nouveau
		1	P-4	Chef de projet	Nouveau
Total partiel		2			
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires					
		1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Reconduit
Total partiel		1			
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme					
Division des opérations sur le terrain et de la coopération technique	Section de l'appui aux missions de paix (New York)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Reconduit
	Section de l'appui aux missions de paix (Addis-Abeba)	1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Nouveau
Division de la recherche et du droit au développement	Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation (Genève)	1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Nouveau
Total partiel		3			
Total		104		Emplois de temporaire et 41 mois-homme (emplois dont la durée est inférieure à 12 mois)^a	

Note : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/70/751) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/837).

Abbreviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1^{re}C) : agent des services généraux (1^{re} classe); GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Le nombre de mois-homme est indiqué dans la colonne « Classe ».

Projet de résolution III Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIV de sa résolution 49/233 A du 23 décembre 1994 et sa résolution 62/231 du 22 décembre 2007,

Rappelant également sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution 69/309 du 25 juin 2015,

Rappelant en outre sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, relative à la mise en place de stocks stratégiques pour déploiement rapide, et ses résolutions ultérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution 69/309,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Réaffirmant qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Sait gré* au Gouvernement italien et au Gouvernement espagnol de fournir des installations respectivement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au centre de télécommunications secondaire actif de Valence (Espagne);

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012, 69/309 du 25 juin 2015 et 70/___ du ____ 2016 et des autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement;

4. *Rappelle* le paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif² et prie le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles propositions de désignation officielle du centre de Valence;

5. *Souligne* que les services d'appui que le Centre de services mondial fournit à ses clients doivent l'être dans le respect des mandats pertinents de l'Assemblée générale;

6. *Rappelle* les paragraphes 37 et 38 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'examiner et d'évaluer le volume, la taille et la composition des stocks pour déploiement stratégique, leurs processus de rotation, la politique de gouvernance et

¹ A/70/609 et A/70/779.

² A/70/742/Add.9.

de centralisation, la valeur des stocks compte tenu des tendances qui se dégagent de l'utilisation qui en a été faite par le passé et la mesure dans laquelle ils permettent aux missions de démarrer et de prendre de l'ampleur plus rapidement, et le prie également de lui faire rapport, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session, pour qu'elle puisse prendre une décision sur la comptabilisation en pertes et la reconstitution des stocks pour déploiement stratégique;

7. *Rappelle également* le paragraphe 37 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de demander au Bureau des services de contrôle interne un audit couvrant les procédures, politiques et contrôles internes;

8. *Prend note* de l'initiative de centralisation en cours concernant les systèmes d'information géospatiale et de la réorganisation de la Section des systèmes d'information géospatiale;

9. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies, des informations complètes et actualisées sur le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et ses missions clientes, notamment les besoins en ressources dans les missions clientes, l'état d'exécution des produits, l'utilisation de ces produits et la mesure dans laquelle le Service permet aux missions de s'acquitter de leur mandat;

10. *Souligne* que toutes les décisions prises au sujet des besoins opérationnels du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications devraient être pleinement conformes à toutes les règles et règlements de l'Organisation et prie le Secrétaire général de suivre et de consigner toutes les décisions prises à cet égard et de lui faire rapport sur ces questions, ainsi que sur toutes les dépenses engagées, dans son rapport sur l'exécution du budget;

11. *Rappelle* le paragraphe 72 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver la transformation de cinq emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-5, 1 P-3, 3 P-2) en postes dans la Section des systèmes d'information géospatiale;

12. *Rappelle également* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif, se déclare préoccupée par l'absence persistante de progrès dans l'amélioration de la performance et de l'efficacité des activités du Centre stratégique des opérations aériennes et prie le Secrétaire général de veiller au respect strict et intégral des procédures opérationnelles permanentes liées aux vols stratégiques ou effectués en dehors d'une zone de mission;

13. *Rappelle en outre* le paragraphe 93 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à continuer d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources de la Base de soutien logistique des Nations Unies de façon à tenir compte des besoins du Secrétariat dans son ensemble en ce qui concerne l'hébergement des systèmes informatiques et des systèmes de communications et les services à offrir par le pôle informatique ainsi que des avantages découlant d'Umoja et de lui en rendre compte dans son prochain rapport;

14. *Rappelle* les paragraphes 40 et 91 du rapport du Comité consultatif, souligne que les indicateurs de succès devraient être mesurables, objectifs et significatifs et prie le Secrétariat d'examiner ces indicateurs pour s'assurer qu'ils

permettent d'évaluer les résultats de la Base de soutien logistique des Nations Unies de manière rationnelle;

15. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de lui présenter, dans les prochains projets de budget, une ventilation des ressources et dépenses nécessaires pour la Base de soutien logistique des Nations Unies et le centre de télécommunications secondaire actif de Valence, y compris des objectifs à atteindre et des résultats obtenus en matière de fourniture de services, et de faire figurer ces informations dans les rapports sur l'exécution du budget;

16. *Prend note* du paragraphe 73 du rapport du Comité consultatif, décide de ne pas supprimer quatre postes (2 P-4 et 2 P-3) dans l'unité hébergée de la Force de police permanente et décide de supprimer cinq postes (1 P-4, 2 P-3 et 2 GN) dans l'unité hébergée du Service intégré de formation au 1^{er} janvier 2017;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

17. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015³;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

18. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, dont le montant s'élève à 82 857 800 dollars;

Modalités de financement des dépenses prévues

19. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2015, soit 4 605 500 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

b) Le solde de 78 252 300 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 5 688 600 dollars, qui représente le montant de 5 917 100 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 diminué du montant de 228 500 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, sera déduit du solde visé à l'alinéa *b* ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours;

20. *Décide également* d'examiner à sa soixante et onzième session la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

³ A/70/609.

Projet de résolution IV Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 69/307 du 25 juin 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Réaffirme ses résolutions 57/290 B du 18 juin 2003, 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012 et 69/307 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions pertinentes soient appliquées intégralement;*

2. *Prend note du rapport du Secrétaire général¹;*

3. *Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;*

4. *Prend note des paragraphes 54 et 55 du rapport du Comité consultatif, décide de ne pas créer de poste à la classe D-2 et décide également que les fonctions de direction du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continueront pour l'heure de relever de la classe D-1;*

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

5. *Approuve l'engagement de dépenses d'un montant 39 203 600 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;*

Modalités de financement des dépenses prévues

6. *Décide que les dépenses du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 seront financées comme suit :*

a) *Un montant de 38 462 200 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;*

b) *Un montant de 741 400 dollars sera imputé sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/249 A-C du 23 décembre 2015;*

c) *Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 2 786 700 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin*

¹ A/70/754.

² A/70/742/Add.17.

2017, sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes;

7. *Décide également* d'examiner à sa soixante et onzième session la question du financement du Centre de services régional.
